



Conseil du développement industriel
Quarante-septième session
Vienne, 1^{er}-3 juillet 2019

Comité des programmes et des budgets
Trente-cinquième session
Vienne, 14-16 mai 2019
Point 9 de l'ordre du jour provisoire
**Rapport du groupe de travail informel
sur les questions relevant du Comité
des programmes et des budgets**

Rapport du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets

Rapport des coprésidents

Le groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets a présenté son premier rapport au Comité en 2018 (IDB.46/5-PBC.34/5), et une mise à jour au Conseil du développement industriel à sa quarante-sixième session (IDB.46/CRP.4). Pour compléter ces rapports, le Conseil a prié les coprésidents de continuer à lui rendre compte chaque année, par l'intermédiaire du Comité, des activités du groupe de travail informel (IDB.46/Dec.8).

I. Récapitulatif des réunions : dates et thèmes de discussion

1. Depuis le 19 novembre 2018, le groupe de travail informel s'est réuni sept fois pour examiner des questions de fond :
 - a) Le 4 décembre 2018 : la quatrième priorité stratégique du cadre de programmation à moyen terme ;
 - b) Le 13 décembre 2018 : l'esquisse du programme et des budgets pour 2020-2021 ;
 - c) Le 7 février 2019 : le programme et les budgets pour 2020-2021 ;
 - d) Le 19 février 2019 : l'état d'avancement de la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique ;
 - e) Le 21 février 2019 : les soldes inutilisés des crédits ouverts et l'assurance maladie après la cessation de service ;

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



f) Le 5 mars 2019 : la réforme du système des Nations Unies pour le développement ; et

g) le 26 mars 2019 : le programme et les budgets pour 2020-2021.

II. Débat sur la quatrième priorité stratégique du cadre de programmation à moyen terme

2. La quatrième priorité stratégique du cadre de programmation à moyen terme (renforcement des connaissances et des institutions) vise à transposer à une plus grande échelle les résultats des travaux de l'ONUDI. Ce modèle repose sur des consultations ouvertes à tous qui se traduisent par une adhésion de l'organisation ainsi que par l'adaptation des indicateurs existants et leur intégration.

3. Cet exercice visant un changement de comportement à long terme, ses résultats ne se feraient sentir qu'au bout d'un certain temps. Il a été noté que le modèle proposé était déjà appliqué au stade de la conception des projets et qu'il commencerait à se voir dans les projets qui entrent dans leur phase de mise en œuvre.

4. Le groupe de travail informel s'est félicité qu'une base de données en ligne soit en train d'être créée pour étayer la quatrième priorité stratégique du cadre de programmation à moyen terme. Il a été souligné que le Secrétariat simplifiait largement les données et les pratiques avant de les intégrer à la base, conformément au modèle de cadre logique proposé.

III. Débat sur le budget

5. À l'issue d'une série de débats informels inaugurée le 13 décembre 2018, le projet de programme et de budgets de l'ONUDI pour 2020-2021 a été communiqué aux États Membres, le 5 mars 2019, après quoi le Directeur général a organisé une réunion d'information à ce sujet, le 12 mars 2019. Ce projet de programme et de budgets reprend la structure du programme et la base de ressources du programme et des budgets de 2018-2019. Hormis l'augmentation du montant de la contribution que l'ONUDI verse au système des coordonnateurs résidents des Nations Unies au titre du partage des coûts, le projet propose une augmentation nette de seulement 0,4 %. La révision du montant de la contribution susmentionnée équivaut à une hausse de 3,2 millions d'euros. Il en résulte une augmentation de 2,2 % en termes réels, de 2,7 % au titre du budget ordinaire et de 0,2 % au titre du budget opérationnel.

6. Le débat a essentiellement porté sur la contribution de l'ONUDI au système des coordonnateurs résidents des Nations Unies et sur la possibilité de réaliser davantage d'économies et de gains d'efficacité. Sachant que la réforme du système des Nations Unies pour le développement n'entraînerait de gains d'efficacité qu'à long terme, l'ONUDI aurait du mal à trouver d'importantes économies à faire les deux ou trois premières années de sa mise en œuvre.

7. Les États Membres ont pris note de la recherche constante de gains d'efficacité, qui se traduisait, dans le budget ordinaire présenté, par une baisse de près de 0,5 million d'euros des dépenses au titre des voyages. Certains États Membres ont demandé à l'ONUDI de continuer à chercher des économies à faire.

IV. Débat sur les soldes inutilisés des crédits ouverts

8. Au cours du débat sur les soldes inutilisés des crédits ouverts, il a été noté qu'en augmentant progressivement et en utilisant le Fonds de roulement, l'ONUDI pourrait combler son déficit de financement. L'utilisation du Fonds de roulement faciliterait l'exécution du programme et des budgets de l'Organisation.

9. Il a été noté que, même si le Règlement financier et les règles de gestion financière autorisaient déjà à utiliser le Fonds de roulement, les États Membres pourraient le rappeler expressément pour réaffirmer leur détermination à rembourser au moyen des paiements tardifs les sommes prélevées sur le Fonds au titre d'avances, et confirmer que cette manière de procéder relevait du mandat du Secrétariat, conformément au paragraphe c) de la décision GC.1/Dec.33 et au paragraphe b) de la décision GC.2/Dec.27 sur l'objet approuvé du Fonds.

V. Débat sur l'assurance maladie après la cessation de service

10. Il a été noté que la comptabilisation au décaissement supposait de financer les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service dans le programme et les budgets de chaque exercice biennal. À cet égard, le Commissaire aux comptes avait recommandé « ... que l'ONUDI réexamine son financement des passifs liés à l'assurance maladie après la cessation de service, par comparaison aussi avec d'autres modèles de financement au sein du système des Nations Unies, où un financement partiel [était] souvent prévu pour limiter le risque associé à la comptabilisation au décaissement ».

11. Il a été noté que les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur la gestion des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (A/73/662) correspondaient à celles du Groupe de travail interinstitutions sur l'assurance maladie après la cessation de service, dont l'ONUDI était membre. Si l'Assemblée générale devait encore réagir à ce rapport, elle entendait harmoniser l'assurance maladie après la cessation de service dans l'ensemble du système des Nations Unies suivant les meilleures pratiques en vigueur et en obéissant à un impératif de maîtrise des coûts.

12. Les débats sur l'assurance maladie après la cessation de service reprendront lorsque l'Assemblée générale aura examiné le rapport du Secrétaire général. L'ONUDI a été priée de présenter une proposition à ce sujet à ses organes directeurs pour qu'ils l'examinent.

VI. Débat sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement

13. Le groupe de travail informel a demandé que le Secrétariat décrive les avantages concrets qu'apporterait une augmentation de la contribution de l'ONUDI au financement du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies. On a souligné qu'il fallait rendre compte concrètement des avantages et des inconvénients qu'il y avait à collaborer avec les bureaux des coordonnateurs résidents ou avec d'autres organismes au niveau des pays.

14. Le Secrétariat a expliqué qu'il était impossible, à ce stade, de calculer les coûts et les avantages de la réforme, car ses modalités continuaient à évoluer. Toutefois, on pouvait s'attendre à ce qu'une amélioration des programmes d'aide au développement apporte des avantages à l'échelle du système. Il a été noté qu'une évaluation des capacités des bureaux extérieurs était en cours, qui s'appuyait notamment sur des indicateurs relatifs à l'intégration de ces bureaux dans le système des coordonnateurs résidents.

15. On a souligné l'importance des bureaux extérieurs pour le bon positionnement de l'ONUDI dans le système des Nations Unies pour le développement une fois réformé, et la nécessité de renforcer le réseau de ces bureaux. Il est prévu que ce renforcement soit financé au moyen des ressources existantes de l'Organisation.

16. Des membres du groupe de travail informel se sont inquiétés que le nombre relativement faible de membres de l'ONUDI, l'hétérogénéité de sa composition et le

barème des quotes-parts qui en résultait ne soient pas pris en compte dans le calcul de la contribution de l'Organisation au système des coordonnateurs résidents.

17. Le groupe de travail informel a décidé que l'ONUDI demanderait, avec l'appui des États Membres, à siéger dans le « groupe restreint » du Groupe des Nations Unies pour le développement durable en 2019.

18. Le Secrétariat a souligné qu'une solution définitive au problème de l'augmentation de la contribution de l'ONUDI au système des coordonnateurs résidents serait de la financer au moyen des quotes-parts versées au titre du budget ordinaire, comme il est d'usage pour les opérations essentielles. Si des solutions ponctuelles telles que l'utilisation des soldes inutilisés des crédits ouverts, des réserves ou des fonds destinés au financement du programme ordinaire de coopération technique sont possibles, elles ne peuvent pas régler le problème au-delà de l'exercice biennal à venir. Une autre solution envisagée par le groupe de travail informel a été de créer un fonds d'affectation spéciale à cette fin.

19. Le Secrétariat a souligné que si l'ONUDI ne s'acquittait pas du montant majoré de sa contribution, les opérations qu'elle menait au niveau mondial et son efficacité au sein de l'ONU risquaient d'en pâtir.

VII. Débat sur la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique

20. Le Secrétariat a présenté les progrès accomplis dans la réalisation du programme de la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III) et indiqué comment les États Membres pourraient y contribuer davantage. Le groupe de travail informel a jugé ce point important et invité l'ONUDI à y prêter l'attention voulue. Le travail de sensibilisation mené à cet égard par les missions permanentes dans leurs capitales a été considéré comme l'une des contributions non financières les plus importantes à la réalisation du programme de la DDIA III.

21. La mobilisation du secteur privé entreprise dans le cadre de la DDIA III et du Programme de partenariat pays a été présentée comme essentielle à l'industrialisation de l'Afrique. Le Secrétariat a décidé de fournir des informations sur les partenariats et les investissements possibles dans le cadre de la DDIA III, et les missions permanentes ont été invitées à les diffuser auprès du secteur privé de leurs pays. Le Secrétariat a par ailleurs été prié de donner au groupe de travail informel, dans ses prochains comptes rendus, des exemples de bonnes pratiques relatives à la participation du secteur privé aux activités de la DDIA III.

VIII. Mesure à prendre par le Comité

22. Le Comité est invité à prendre note des informations qui figurent dans le présent document.
